



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Journée mondiale des zones humides 31 Janvier 2014

**Agroécologie, loi d'avenir, réforme de la PAC :
de nouvelles orientations favorables
aux zones humides**

Coralie NOEL
Sous-directrice
de la biomasse et de l'environnement

Ministère de l'agriculture

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Introduction de la journée

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Zones humides: des enjeux importants pour l'agriculture



- Fonctions : ressource en eau, recharge des nappes, régulation notamment prévention des crues, préservation biodiversité et paysages
- Agriculture = 50 % des surfaces ZH (26% terres arables, 20% prairies) + forêt (30%), haies, surfaces artificialisées et autres
- Systèmes concernés: polyculture élevage, herbagers
- Menaces : urbanisation (principalement), drainage (désormais marginal)
- Défis : maintien élevage extensif, lutte contre la déprise agricole et la fermeture des milieux, maintien productions respectueuses du milieu et viables

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Leviers actionnés par le MAAF

- Soutiens financiers : réforme de la PAC, plan de compétitivité et de modernisation
- Enseignement, formation
- Mobilisation des acteurs

Projet agro-écologique + loi d'avenir
= 2 feuilles de route transversales





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Le projet agro-écologique pour la France

- Lancement 18 déc. 2012, « Produisons Autrement »
- Vers des modes de production plus durables
- Double performance économique et environnementale
- 3 axes : connaissances, diffusion, incitation
- 7 plans d'action: Ecophyto, Ecoantibio, Méthanisation, Apiculture, Protéines végétales. Ambition Bio 2017. Semences

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

PROJET
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE



agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Le projet agro-écologique, c'est quoi ?

- **Un projet mobilisateur pour l'agriculture**, une démarche de progrès, ambitieuse, qui vise à produire plus et mieux
- Combiner performances économique, environnementale et sociale
- Au niveau de l'exploitation mais aussi au niveau collectif
- **Améliorer les résultats économiques de l'exploitation**
- **Préserver les ressources naturelles (sol, eau, air) en optimisant la gestion des intrants et de l'énergie**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Les chantiers engagés

- Mobilisation des acteurs
- Connaissances, recherche
- Critères d'identification des pratiques agroéco
- Valorisation (certification, Trophées, GIEE)
- Intégration dans les référentiels techniques et pédagogiques (enseignement, formation, conseil)
- Adaptation des soutiens publics (PAC, CASDAR)
- Mobilisation des acteurs de l'innovation (sélection génétique, équipements)
- Intégration dans les réflexions de filières (logistique, circuits de commercialisation...)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Loi d'avenir pour l'agriculture

- I. Performance économique et environnementale des filières agricoles et agro-alimentaires
- II. Protection des terres agricoles & renouvellement des générations
- III. Politique de l'alimentation & performance sanitaire
- IV. Enseignement agricole
- V. Forêt
- VI. Outre-Mer
- VII. Dispositions transitoires et diverses

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

- Projet collectif (plusieurs exploitants)
- Projet pluriannuel
- Evolution des pratiques agricoles
- Projet local, ancrage territorial
- Reconnaissance au niveau régional
- Accès à une majoration des aides existantes



Renforcement du bail rural environnemental



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- Des clauses imposant le respect de pratiques
- Ressources en eau, sols, biodiversité, paysages ...
- Ouverture à tous types de bailleurs (était réservé aux bailleurs publics)
- Généralisé sur tout le territoire (était réservé à des cas précis)
- Nouvelle clause : possibilité d'imposer un taux minimal d'infrastructures d'intérêt écologique



Lutte contre l'artificialisation des sols



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- Renforcement des compétences des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles
- Elargissement de l'observatoire national aux espaces naturels et forestiers
- Définition d'objectifs dans les documents d'urbanisme (SCOT)

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Des évolutions de la PAC favorables aux zones humides

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



PAC 2014-2020 : 1er pilier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- **Redistributions favorables aux systèmes herbagers** : aides couplées (filières viande et lait), prime 40 premières vaches allaitantes, paiements redistributifs pour les 1ers hectares
- **Verdissement** (30 % soutiens directs) : nécessité de satisfaire aux 3 critères = diversification de l'assolement, maintien des prairies permanentes, surfaces d'intérêt écologique (plus de 5%)
- **Conditionnalité** : exigences réglementaires + BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales : bandes enherbées, particularités topographiques, maintien de prairies naturelles ...)

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

PAC 2014-2020 : 2ème pilier

Un nouveau cadre : régionalisation

- Evolution du 2ème pilier : renforcement des financements (transfert 3% 1er pilier)
- Régions, nouvelles autorités de gestion du FEADER
- Accord MAAF – ARF (janvier 2013)
- Élaboration des PDR : Conseils régionaux
- Document de cadrage national en concertation avec l'ARF (exigences communautaires, cohérence nationale, gouvernance et rôles)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Principes des MAEC

- Maintien ou changement de pratiques
- Echelle de l'exploitation : MAEC système
- Echelle de la parcelle : MAEC à enjeu localisé
- Compensation surcoûts et manques à gagner
- Construction territoriale : menu d'engagements unitaires, cahiers des charges modulables parmi boîte à outils nationale

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les MAEC et/ou EU mobilisables sur les zones humides

Les Engagements Unitaires :

- Famille COUVER,
- Famille HERBE,
- Famille LINEA,
- Famille MILIEU,
- ZH.

Les MAEC système :

- Polyculture élevage,
- Herbagers et/ou pastoraux,
- Grandes cultures.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Interventions PAC actuelles

- MAET en ZH = 0,1 M ha de prairies (20 M € payés / an)
- PHAE en ZH
- MAET spécifique ZH (AAP dans le cadre du PNA ZH du MEDDE) cofinancée à hauteur de 7 M €
- EU spécifiques : 600 ha et 1000 km de fossés : 1 M € / an.



Une nouvelle MAEC, spécifique Zones Humides

- Objectif de **maintien de pratiques** :
 - maintenir une exploitation agricole durable dans ces milieux
 - maintenir les surfaces en prairie et le caractère humide de ces zones
- Destinée aux agriculteurs en systèmes **polyculture-élevage** ou **d'élevage à l'herbe**
- Cahier des charges : non retournement des prairies, limitation du chargement et de la fertilisation, mise en œuvre des préconisations de la notice de gestion



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



MAEC spécifique Zones Humides

- Critères d'éligibilité

- Avoir un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha sur les surfaces cibles, [sauf dérogation prise par arrêté préfectoral (ex: chargement minimum de 0,05 UGB/ha)]
- Avoir une part minimum de surfaces cibles dans la SAU. Ce seuil défini localement doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe,
- Engager au moins 80 % des surfaces éligibles : Ce seuil national permet de s'assurer d'une efficacité dans la mesure à l'échelle de la ZH tout en laissant une souplesse d'exploitation à l'agriculteur,
- Faire établir un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié, afin d'adapter le cahier des charges de la MAEC aux enjeux du territoire.



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



MAEC spécifique Zones Humides

- Cahier des charges

- **Non retournement des prairies** engagées afin de favoriser la flore sauvage,
- **Enregistrement des pratiques.**
- *parcelles pâturées* : **limitation plafond du chargement moyen annuel de 1,4 UGB/ha**
- *parcelles fauchées* : respect d'un retard de fauche de 10 jours.
- **Interdiction des traitements herbicides de synthèse** sur les surfaces engagées.
- **Respect de la fertilisation maximale correspondant au respect de l'équilibre de la fertilisation azotée**
- **Mise en œuvre des préconisations du plan de gestion simplifié.** Vu la surface moyenne des exploitations cibles, un forfait d'une heure par hectare engagé est retenu.



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

- Des intérêts convergents, enjeux communs agriculture / biodiversité
- Mobilisation croissante, à poursuivre, des agriculteurs, connaisseurs du territoire et y vivent

